

Paris le 10 août 1861

Reçu au Ministère
au mois d'octobre 1861

Deuxième rapport sur les travaux de la Commission
de la topographie des Gaules.

n^o 6

Monsieur le Ministre,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur les travaux relatifs à la carte des Gaules, la Commission que je préside a poursuivi avec la même ardeur, la même assiduité, le cours de ses recherches. Elle était déjà, lors de mon précédent rapport, en possession de la majeure partie des éléments nécessaires pour dresser la carte des Gaules au temps de la conquête de César. Plusieurs points importants restaient cependant encore à examiner. Tous les renseignements relatifs aux inscriptions dites celtiques, aux tumulus, à la découverte de monnaies, d'armes et d'objets gaulois, n'avaient point été recueillis, et par conséquent ^{n'avaient} pu être contrôlés. La Commission a complété, autant que possible son répertoire d'indications.

Elle a porté sur la carte toutes celles qui lui avaient paru exactes et précises, réservant pour le texte explicatif qu'elle prépare les détails archéologiques ou topographiques qui n'étaient pas susceptibles d'être clairement notés par un signe, détails dont la multiplicité eût d'ailleurs surchargé la planche. Les indications nécessaires à l'intelligence de la topographie des Gaules sont en effet, Monsieur le Ministre, bien plus nombreuses qu'on ne l'aurait supposé d'prime abord; et pour leur donner à toutes une place, il eût fallu adopter une échelle démesurée. Il vous a paru suffisant de marquer nettement les groupes principaux et les monuments les plus remarquables.

Entre les questions qui se rattachent aux campagnes de César, il en était sept qui réclamaient une nouvelle étude et une discussion plus approfondie. 1^o la nature et l'emplacement du retranchement que César avait fait élever le long du Rhône, non loin de Genève, et mentionné au premier livre des Commentaires. Ce problème avait été déjà poursuivi par bien des archéologues français et suisses, mais aucune solution ne s'offrait avec un caractère suffisant de vraisemblance. Un premier voyage fait dans la contrée où doit être incontestablement cherché l'emplacement de l'ouvrage romain, m'avait laissé quelques doutes sur l'opinion à adopter. Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'avaient point permis d'explorer suffisamment le terrain.

M. Alexandre Bertrand, membre de la Commission, y est revenu depuis sur mon invitation; il a reconnu tous les points où l'on pouvait placer le retranchement de César, après avoir préalablement consulté M. le général Dufour, si compétent en cette matière. Ses observations se sont trouvées d'accord avec les miennes. Nous croyons avoir réussi à fixer de la manière la plus probable l'emplacement cherché. Des fouilles faites ou quelque révélation due au hasard, pourraient assoir définitivement la décision à prendre sur cette intéressante question. J'ajouterai incidemment, Monsieur le Ministre, que M. Bertrand

a profité de ce voyage pour se mettre, au nom de la Commission, en relation avec les principaux archéologues de la Suisse. Cette contrée faisait partie de l'ancienne Gaule, et nous devons aux communications obligées de ses antiquaires qui l'habitent, une foule de renseignements, grâce auxquels l'Helvétie figurera sur votre Carte, avec cette même richesse d'indications que vous remarquerez en d'autres régions. M. Keller, de Zurich, Lroyou et Blanchet, de Lausanne, H. Fazy, de Genève, ont particulièrement répondu à notre appel; 2° le champ de bataille où César défit les Helvètes. De nombreux tumulus avaient été signalés sur les hauteurs qui dominent la plaine de Cussy-la-Colonne (Côte-D'Or), notamment sur les Chaumes d'Alvenay. C'est là que l'étude du texte des Commentaires nous conduisait à placer la mémorable action qui ouvre pour ainsi dire les campagnes de César dans les Gaules. Persuadé que des fouilles pratiquées en cet endroit fourniraient des résultats intéressants, j'ai fait effondrer l'automne dernier une vingtaine de tumulus; mon attente n'a point été trompée. Les travaux que je dirigeais moi-même ont mis au jour des objets d'un caractère tout particulier et bien propres à confirmer nos premières appréciations. Ces objets sont en effet identiques aux produits de l'industrie des anciens Helvètes, retirés des lacs de la Suisse, et dont on ne possédait nulle part ailleurs l'analogue. Les tumulus d'Alvenay recouvrent donc, selon toute vraisemblance, les restes mortels d'une tribu helvétique, et nous sommes plus autorisés que jamais à placer dans les environs le lieu où la nation émigrante fut vaincue par César; 3° l'emplacement de la bataille livrée par le grand capitaine aux Nerviens (Commentaires, liv. II, ch. 16). Cette action s'était passée sur les bords de la Sambre, mais le lieu précis demeurait inconnu. La Commission décida que la question serait étudiée sur le terrain par deux de ses membres. M. le général Creuly et M. Alexandre Bertrand ont suivi en barque, et exploré avec le plus grand soin, le cours de la Sambre dans toute l'étendue du pays où le texte de

César indique que s'est passé le combat. Il résulte de rapport de mes deux savants collègues que les hauteurs d'Hautmont répondent le mieux aux particularités consignées dans les Commentaires. Frappé des raisons qu'ils ont fait valoir, la Commission, adoptant leurs conclusions, a placé à Hautmont le lieu de la bataille ; 4° la position de l'oppidum Aduaticorum et du camp appelé Aduatua, où périrent Sabinus et A. Cotta, où fut ensuite assiégé Q. Cicéron, était également à fixer avec plus de précision. On inclinait généralement à placer à Namur l'oppidum Aduaticorum, et à Congres, Aduatua. Les deux mêmes membres de la Commission auxquels nous devons la détermination du champ de la bataille contre les Nerviens, ont entrepris l'étude de cette question, et ils ont en conséquence poussé leur voyage jusqu'en Belgique. La Commission a écouté avec intérêt l'exposé de leurs investigations, et discuté les motifs dont s'étaye l'opinion par eux adoptée. De l'enquête, il est résulté que malgré la présence de usances des Aduatiques trouvées à Namur, et bien qu'il y ait certaines ressemblances entre les hauteurs de Namur et le site décrit par César, on ne peut, si l'on s'en tient strictement au texte du Commentaire, accepter l'identification de Namur avec l'oppidum Aduaticorum ; autrement il faudrait refuser à la description de César cette précision que nous lui reconnaissons partout ailleurs. Il existe au contraire près de Huy, sur la Meuse, une éminence, le mont Phalize, environnée de tous côtés par des escarpements et rattachée seulement à la plaine par un isthme, qui répond de tout point aux données des Commentaires (livre II ch. 29). C'est là que la Commission a cru devoir placer l'oppidum Aduaticorum. La parfaite conformité topographique lui ayant paru un motif plus déterminant que les raisons alléguées par les partisans de Namur. Quant à Aduatua, bien qu'il soit difficile de retrouver dans la large plaine où s'étend Congres, les collines et les vallées dont parle César, en termes fort généraux et fort vagues, il est vrai, on ne saurait se refuser à reconnaître que toutes les

vraisemblances militent en faveur de cette ville ; Congres seul, en effet, est
situé dans une position qui concilie les diverses assertions des Commentaires
relativement à celle d'Alaticca par rapport au territoire des populations
environnantes ; pour toutes les autres localités qui avaient été proposées, ces
assertions deviendraient contradictoires. La Commission s'est en conséquence
arrêtée à cette solution qui se concilie le mieux avec le texte. Une particularité
signalée par M. Me. Crauly et Bertrand pendant leur voyage, mérite aussi
d'être relevée. Encore aujourd'hui, dans ce même pays qu'habitaient jadis
les Nerviens, l'usage subite des haies à rameaux greffés par approche
dont ce peuple, au dire de César, se servait comme moyen de défense contre
la cavalerie : Genere arboribus incisus atque inflexis onbrisque in
latitudinem ramis enatis et rubis sentibusque interjectis (Commentaires, liv. II,
ch. 17). 5° L'emplacement du camp de Galba et le lieu du combat que
ce général romain eut à soutenir contre les populations riveraines du
Leman et du Rhône, n'avaient point été suffisamment étudiés jusqu'ici.
Je me suis rendu dans le Valais avec l'intention d'explorer le pays
où ce fait d'armes s'est passé. Guidé par les indications que me
fournissaient de nombreuses inscriptions latines, je crois avoir réussi
à fixer d'une manière très vraisemblable le théâtre du combat
en un point des environs de Martigny. 6° La position de l'Alisia
de César a si vivement préoccupé les érudits, et cette discussion
a eu un si grand retentissement depuis quatre années, qu'il est inutile
Monsieur le Ministre, de vous rappeler ici le sujet du débat. Qu'il
me suffise de dire que, grâce à la munificence impériale, la
Commission a pu poursuivre à Alise-sainte-Reine des fouilles
qui ont mis hors de doute l'identité de ce bourg avec l'oppidum
des Mandubiens. Déjà les explorations faites à plusieurs reprises
par M. le général Crauly, le colonel de Cuyast et Alexandre
Bertrand, membres de la Commission, vous avaient convaincus qu'il
était impossible d'appliquer à la topographie d'Alise la description
donnée au livre VII des Commentaires. Les plans en relief du colonel

De Cognard, les explications dont il les a accompagnés, ont reçu du témoi-
-gnage de M. Me. Crauly et Bertrand une éclatante confirmation, et les
membres de la Commission frappés des raisons que le général et le
colonel ont fait valoir, se sont rangés unanimement à leur opinion. Les
principes les plus élémentaires de la stratégie et de la défense des
places s'opposent à ce qu'on puisse admettre qu'Alaise, en dépit
des antiquités gauloises d'un grand intérêt qu'on y découvre chaque
jour et qui ne présentent d'ailleurs aucun caractère démonstratif pour
la question, ait pu jamais avoir été l'oppidum des Mandabicus.
Alaise-sainte-Reine, au contraire, satisfait d'une manière vraiment
remarquable à toutes les données topographiques que vous a transmises
César. Les fouilles que j'ai dirigées de concert avec M. Me.
Crauly, de Cognard et Bertrand et qui ne cessent de se poursuivre,
apportent à chaque instant de nouvelles preuves en faveur de notre opinion.
Tout témoigne à Alaise-sainte-Reine de l'existence d'un siège important.
La présence de doubles fossés, de contrevallations et de circumvallation,
aux distances marquées par les Commentaires, deux épées gauloises,
dix-sept pointes de javelot, deux haches en bronze, une magnifique
épée de légionnaire romain, encore dans son fourreau, trouvée au fond
de l'une des tranchées, sept points hameçonnés en fer répondant
parfaitement aux hami ferrei du texte de César, enfin un
nombre considérable d'antiquités gauloises et gallo-romaines d'un
caractère spécial témoignent hautement des faits d'Alaise-sainte-Reine
à revendiquer l'honneur d'avoir été le dernier boulevard de l'indé-
pendance gauloise. L'Empereur lui-même, qui attache un si
vif intérêt à tout ce qui peut éclairer l'histoire de la France,
a voulu se rendre sur les lieux. Accompagné de deux membres
de la Commission, il a parcouru à pied tout le théâtre de nos
fouilles; il a gravi le mont Auxois; il s'est assuré de la parfaite
conformité de la description de César et du site qui se dessine du
sommet de ce large mamelon, et a apporté en faveur de notre opinion

son imposant et si compétent témoignage. 7° Un autre oppidum
avait été le lieu des efforts désespérés des habitants de la Gaule pour
échapper à la domination romaine ; c'est Uxellodunum. Les
Commentaires nous apprennent que cette ville était située dans le
territoire des Cadurques, c'est à dire dans cette province qui recut
plus tard le nom de Quercy, altération du nom même de
Cadurques. Trois localités faisaient valoir des titres divers et
vraisemblables à être l'antique Uxellodunum : Capdenac,
Puy d'Ussole et Luzech. Les deux premières avaient surtout attiré
l'attention des Antiquaires, et beaucoup d'érudition avait été dépensée
pour défendre les droits de l'une ou de l'autre à l'héritage de
l'oppidum gaulois. Luzech, au contraire, n'avait été signalée
qu'en passant par D'Anville et n'avait rencontré aucun avocat
compétent. C'est pourtant à Luzech que la Commission a été conduite
à placer Uxellodunum. Après une étude attentive des diverses
localités successivement proposées et une exploration complète de
l'ancien Quercy, M. le général Creuly et Alfred Jacobs,
délégués de la Commission ont constaté que Luzech seul,
ou pour mieux dire la hauteur voisine de cette ville, offrait la
disposition toute particulière signalée dans les Commentaires, une
sorte de presqu'île formée par les sinuosités d'un cours d'eau et
jointe à la plaine par un isthme de 300 pieds environ. Le
nom même de Luzech, suivi dans les diverses transformations qu'il
a subies fait reconnaître une altération du nom d'Uxellodunum.
D'un autre côté, la critique des monuments paléographiques dont
on s'appuyait pour identifier Capdenac ou Puy d'Ussole à
l'oppidum Cadurque, en démontre soit le défaut d'authenticité,
soit le peu de valeur géographique. M. le général Creuly et
Alfred Jacobs, en discutant l'ensemble du récit de César, ont montré
avec quelle conformité il s'adapte aux courbes de Luzech, tandis
qu'il est inapplicable au Puy d'Ussole et à Capdenac. La Commission,

pleinement convaincue a en conséquence fixé à Lutèce l'emplacement
d'Uxellodunum.

Ces questions résolues avec toute la rigueur qu'il est possible d'apporter
en de pareils problèmes, nous avons pu, Monsieur le Ministre, achever
le tracé des campagnes de César et mettre ainsi la dernière main à
la carte des Gaules, au temps du grand capitaine. C'est cette carte
que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux avec la confiance que
jamais carte ancienne n'a été plus sévèrement discutée, ne fut élaborée
avec un soin plus minutieux. La beauté de l'exécution, qui fait honneur
à l'habileté de M. Erhard Schieble, que nous avons chargé de la
gravure, vous prouve que nous avons tenu à ce que, sous le rapport
matériel, la carte répondit aux soins consciencieux qu'a demandés son
établissement.

Pour arriver à une clarté parfaite, cinq pierres ont été
successivement gravées, et leur emploi simultané a permis d'indiquer
avec une teinte différente la planimétrie et les rivières, les montagnes,
le tracé des campagnes de César et les noms des localités antiques,
les noms des localités modernes, les forêts. Chacune de ces pierres a été
tirée avec une encre de teinte différente: bleue, bistre, rouge, noire
et verte. Le tirage de la carte dans de pareilles conditions et la
nécessité d'un accord parfait entre toutes les pierres, exigeaient les soins
les plus minutieux. La Commission a heureusement trouvé dans
l'imprimerie Impériale un concours précieux et intelligent; elle
vous demande la permission, Monsieur le Ministre, de vous en faire
l'expression de sa gratitude.

II.

En même temps que la Commission achevait la carte des
Gaules, au temps de César, elle continuait ses études, en vue de la seconde
carte, destinée, comme vous le savez, Monsieur le Ministre, à représenter
la Gaule au commencement du règne de Dioclétien. C'est sur cette carte
que doit être porté le tracé des voies romaines, d'après les itinéraires anciens.

tracé qui lui donnera son caractère distinctif. L'incertitude régnant sur l'âge de la plupart des antiquités gallo-romaines vous a empêché d'y porter les lieux où ont été signalés des monuments, des découvertes de médailles, d'armes et d'objets de travail romain. La Commission a dû réserver l'ensemble de ces indications pour la troisième carte, et ne marquer conséquemment sur la seconde que des noms de peuples, de villes antiques, les directions des voies et les stations par lesquelles elles passent. Mais l'établissement des véritables directions de ces voies, l'accord à chercher entre les chiffres fournis par des documents trop souvent altérés et les distances réelles mesurées sur le terrain, la nécessité de recourir aux archéologues et aux agents-voyers de nos départements pour obtenir l'indication des traces de chaussées antiques encore subsistantes, ont fait que ce travail même restreint, a demandé et demandera un grand nombre de séances. Chaque voie marquée sur la carte de Peutinger, mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin ou quelque autre des itinéraires anciens moins étendus que nous possédons, a été étudiée, tronçon par tronçon, et discutée dans le plus grand détail. Aidée des indications envoyées par ses correspondants, des excellentes cartes que le Dépôt de la Guerre a mises à sa disposition, des minutes de ces cartes à plus grande échelle dont l'un de vos collègues les plus distingués M. le général Blouin, Directeur du Dépôt de la guerre a autorisé en votre faveur la communication, la Commission a pu fixer déjà d'une manière satisfaisante la direction et les stations des 35 voies suivantes : 1^o voie de Reims à Noyon, 2^o v. de Noyon à Amiens, 3^o v. d'Amiens à Boulogne, 4^o v. d'Amiens à Cassel, 5^o v. de Reims à St-Quentin, 6^o v. de Reims à Naix, 7^o v. de Reims à Metz, 8^o v. de Reims à Crèvecœur, 9^o v. de Reims à Cologne, 10^o v. de Reims à Châlons-sur-Marne, 11^o v. de Lyon à Chalon-sur-Saône, 12^o v. de Chalon-sur-Saône à Auxerre, 13^o v. d'Auxerre à Saint-Florentin, 14^o v. de St-Florentin à Châlons-sur-Marne, 15^o v. d'Auxerre à Orléans

par Sens, 16^o v. de Sens à Harfleur avec embranchements sur S^t Valery-
en-Caux, Briqueville, Lisieux et Beauvais, 17^o v. de Beauvais à Amiens
par Corneille, 18^o v. de Rouen à Paris par Caudebec-lez-Elbeuf
avec embranchement sur Chartres par Evreux et Dreux, 19^o v. de
Sens à Troyes, 20^o v. de Troyes à Beauvais par Pont-sur-Seine,
Chailly, Meaux et Senlis, 21^o v. de Senlis à Soissons, 22^o v. de
Poitiers à Nantes, 23^o v. de Poitiers à Saintes, 24^o v. de Saintes
à Bordeaux par Blaye, 25^o v. de Saintes à Périgueux, 26^o v. de
Limoges à Amay, 27^o v. de Langres à Châlon-sur-Saône par
Chil-le-Châtel, 28^o v. de Langres à Besançon par Jevoux, 29^o v. de
Langres à Coul par Soulosse, 30^o v. de Bourges à Tours par
Givore et Césée, 31^o v. de Bourges à Orléans par Decize, 32^o
v. de Tours au Mans, 33^o v. du Mans à Vieux près Caen, 34^o v.
du Mans à Dreux par Chartres, 35^o voies Aurelienne et Domitienne
du Var aux Pyrénées. Toutes les autres voies sont à l'étude, et
quelques-unes déjà presque entièrement terminées. Je n'ai cité que
celles qui ont été l'objet d'un vote définitif de la Commission, et pour
lesquelles l'enquête ouverte a donné tous les résultats que l'on pouvait
en attendre.

Les procès-verbaux des délibérations de la Commission rédigés
avec une méthode et une clarté remarquables par l'un de ses secrétaires,
M. Alexandre Bertrand, servent un des éléments les plus importants
pour la rédaction du texte qui doit être joint aux deux premières cartes.
Nous avons pensé qu'on ne pouvait porter sur la seconde carte les
voies romaines qui ne répondent pas aux indications des itinéraires et
que nous signalent les géographes et les antiquaires. Il est en effet
impossible d'assigner la date précise de l'exécution de ces routes.
Dans cette incertitude nous avons dû réserver leur tracé pour la troisième
carte représentant la Gaule en l'an 400, époque à laquelle il est
permis d'admettre que toutes les voies avaient été achevées.

L'indication de ces voies secondaires, la multiplicité des noms et des signes à inscrire qui s'accroissent en nombre d'un siècle à l'autre, nous eussent exposés à une fâcheuse confusion, si nous avions conservé pour la troisième carte l'échelle des deux précédentes. Nous avons en conséquence adopté de plus grandes dimensions et choisi le 800,000, c'est à dire une échelle double de celle de la première carte; nous avons décidé de plus que cette troisième carte se diviserait en quatre feuilles dont le travail déjà commencé peut se poursuivre séparément. Le dessin de l'une de ces quatre feuilles est même achevé, et on livrera dans peu à la gravure tout le figure du terrain, de façon à être en possession d'une grande carte maquette. Des exemplaires, sans indication de localités en seront adressés à nos correspondants et aux principales sociétés savantes. Les archéologues des départements et de l'étranger y pourront ~~suivre~~ ^{à même} toutes les indications que leurs études spéciales les mettront de déterminer avec plus de précision. La Commission une fois maîtresse de ces précieux documents, aura à sa disposition un ensemble considérable d'informations qui se contrôleront mutuellement; elle procédera alors à une révision générale, en vue de l'établissement de la carte définitive. Dès à présent, les dissertations et les notes qui vous sont journellement adressées, en enrichissant votre répertoire nous permettent des discussions plus complètes et plus approfondies. Classés et étiquetés avec soin, ces documents ne sont jamais consultés sans fruit. D'ailleurs la variété des connaissances des membres de la Commission que j'ai l'honneur de présider, Monsieur le Ministre, promet le contrôle sous toutes ses formes. Depuis le dernier rapport que j'ai adressé à Votre Excellence, vous avez bien voulu adjoindre à la Commission M. Léon Renier, dont les connaissances spéciales en épigraphie peuvent fournir à nos délibérations de si précieuses lumières, M. Viollet-le-Duc, si entendu dans les monuments de l'antiquité et du moyen-âge, et que son talent comme architecte rend éminemment propre

à élucider une foule de questions archéologiques, M. Quatrefonds de Barthélemy, habile numismatiste qui s'est particulièrement occupé des monnaies gauloises, une des sources les plus riches d'indications pour la géographie de la Gaule. Tandis que M. Alfred Jacobs prépare par ses études les matériaux de la carte mérovingienne, M. Alfred Maury réunit les éléments d'une partie du texte explicatif des deux premières cartes, dont les autres sections ont été réparties entre les membres les plus actifs de la Commission.

Mais parmi les membres qui ont apporté à nos séances le plus utile concours, je dois particulièrement vous signaler M. le général Creuly, dont le zèle est infatigable. La Commission doit à sa rare sagacité, à sa profonde érudition militaire, la solution d'un grand nombre de difficultés. Il a fait pénétrer davantage dans nos recherches ce besoin de précision et de rigueur en fait de déterminations et de mesures, sans lesquelles il n'y a pas de solide géographie.

J'ai l'espérance, Monsieur le Ministre, que d'ici à quelques mois la seconde carte pourra être mise sous vos yeux et qu'elle ne le cèdera pas à la première dont vous avez bien voulu déjà témoigner votre satisfaction.

Quant à la troisième carte, elle ne saurait beaucoup se faire attendre. La méthode indiquée plus haut pour recueillir et centraliser les indications dont nous sommes redevables à nos correspondants, le grand nombre de documents qu'ils nous adressent avec un empressement pour lequel nous ne saurions trop les remercier, facilitent singulièrement notre tâche. L'impulsion imprimée par Votre Excellence aux travaux de statistique archéologique et géographique que dirigent les comités historiques, institués près de votre Ministère, a déjà fait arriver dans ses archives de bons mémoires dont nous prenons communication. Nous n'aurons en quelque sorte qu'à les dépouiller pour trouver tous les éléments de la nouvelle carte; et les descriptions archéologiques et géographiques de plusieurs départements tels que l'Albe, la Vienne, les Côtes-du-Nord, l'Eure-et-Loir, le Maine-et-Loire, étant achevées, il vous est déjà possible pour ces départements, d'établir un premier canevas que nous n'aurons sans doute que peu à modifier.

Je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que la Commission ne continue
à rencontrer dans les Comités qui poursuivent une œuvre presque parallèle
à la nôtre, le même concours et les mêmes facilités.

Le Président de la Commission

A. de Saulzy